

A. Admissibilité

Le candidat est membre votant du JBM, c'est-à-dire qu'il a 10 ans de pratique et moins et est inscrit à la section de Montréal du Barreau du Québec. Il ne siège pas au sein du conseil d'administration du JBM.

Exceptionnellement, un avocat qui n'est plus membre du JBM au moment du dépôt de sa candidature et ce, depuis au plus six (6) mois peut soumettre sa candidature. Dans ce cas, seules seront considérées les réalisations accomplies avant le 1er mai de l'année en cours.

B. Excellence du dossier

Le candidat se distingue par la qualité et l'excellence de toutes ses réalisations et de l'ensemble de son dossier.

C. Réalisations professionnelles

Le candidat se démarque par ses compétences au niveau juridique tel que : dossiers importants pilotés, négociations, transactions d'envergures, dossiers plaidés ayant fait jurisprudence, ou tout simplement une expérience professionnelle remarquable.

Au niveau de la catégorie « Avocat JBM de l'Année – *Pro bono* », le candidat se démarque par les services juridiques qu'il offre gratuitement à la population tel que, par exemple, le « Salon Visez Droit », la « Clinique juridique », les programmes *Pro bono* du JBM (préparation à une audition, *Mercredi, j'en parle à mon avocat*, Juri-Conseil aux entreprises), toute autre implication juridique *pro bono* et son engagement à faire de la justice, une justice plus accessible.

Au niveau de la catégorie « Avocat JBM de l'année – Carrière alternative », le candidat se démarque par son expérience professionnelle remarquable dans un milieu qui n'est pas directement lié à la pratique traditionnelle du droit (notamment, éducation et administration dans le domaine de l'enseignement, services bancaires et financiers, gouvernement et politique, ressources humaines, rédaction et édition juridique, gestion de contrats, etc.). Sa formation en droit ainsi que son appartenance au Barreau doivent être des atouts importants dans sa carrière.

D. Réalisations personnelles

Le candidat se démarque par ses compétences et réalisations personnelles telles que le leadership, le sens de l'innovation, le développement des affaires ou de réseaux, la confiance de ses collègues, l'implication à titre de conférencier invité, ou à titre d'auteur, etc.

Au niveau de la catégorie « Avocat JBM de l'Année – *Pro bono* », le candidat se démarque par son niveau d'implication, ses responsabilités, la constance de son implication, son dévouement ainsi que son leadership dans ce domaine.

E. Vision et perspectives

Le candidat doit décrire sa vision et ses perspectives tant de la profession que de sa propre carrière tel que les projets envisagés, les améliorations à apporter, les contributions futures, le rôle des jeunes avocats, etc.

Au niveau de la catégorie « Avocat JBM de l'Année – *Pro bono* », le candidat doit décrire sa vision et ses perspectives d'avenir du pro bono dans la société et dans le monde juridique.

Au niveau de la catégorie « Avocat JBM de l'année - Carrière alternative », le candidat doit décrire en quoi une formation juridique ainsi que l'appartenance au Barreau sont des atouts pour ceux qui convoitent une carrière alternative à la pratique traditionnelle du droit.

F. Engagement social

Le candidat doit faire preuve d'engagement social dans sa communauté locale ou juridique. Le candidat doit refléter, dans la mesure du possible, la vision que le JBM a démontrée à travers son histoire tant au niveau de services juridiques à la population et des services offerts à ses membres que d'engagement communautaire au niveau de la société montréalaise juridique ou non juridique. Le candidat peut avoir contribué au rayonnement du JBM ou de tout autre organisme, association, projet ou activité dans un but social ou altruiste.

